

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

## **L'an deux mil VINGT QUATRE Le 21 mars 2024 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 mars 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GARDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, Mme CHATRE Murielle, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. JARSAILLON Philippe, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves (arrivé à 19h10), Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard.

Nombre de membres en exercice : 41                      Nombre de présents :                      35                      Nombre de votants :                      41

Excusés : M. MEUNIER Gérard, Mme PONCET Sylvie, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle, M. DESBENOIT Bernard, Mme JOLY Michelle, Mme CALLSEN Marie-Christine, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M. MEUNIER Gérard à M. FAYOLLE Jean, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. DESBENOIT Bernard à M. DUBUIS Pascal, Mme JOLY Michelle à M. LAMARQUE Michel, Mme CALLSEN Marie-Christine à M. CHENAUD Fabrice, Mme DANIERE Emmanuelle à M. MOULIN Bernard.

Election d'un secrétaire de séance : M. JARSAILLON Philippe, (Pouilly sous Charlieu).

**N°2024/N°067**

## **OBJET : PETITES VILLES DE DEMAIN - APPEL A PROJET COMMERCES A JARNOSSE**

Monsieur Michel LAMARQUE, Vice-Président en charge de l'économie, informe le conseil qu'après deux éditions tests en 2023 qui auront permis de trouver un repreneur au commerce multiservice de Nandax et un porteur de projet pour l'ouverture d'une boutique de sport à Charlieu, la formule des appels à projets commerce revoit le jour en 2024.

Rédigés sous la forme de formulaires de candidature, les appels à projets doivent permettre d'encourager l'arrivée d'une activité manquante en faisant bénéficier aux porteurs de projets d'une visibilité importante (en amont et au moment de leur installation) et d'une aide immobilière (500€ lors de l'installation et 500€ lors du premier anniversaire de l'activité). Le lauréat bénéficie également de l'accompagnement apporté habituellement par le service économie (fléchage vers les aides à l'installation, transmission des coordonnées des structures d'accompagnement, ...).

Les différents candidats sont auditionnés par un jury composé d'élus intercommunaux, communaux, d'un représentant du réseau Initiative Loire et d'un représentant d'une des chambres consulaires.

La diffusion de l'offre se base sur la mobilisation de nombreux relais de communication :

-presse locale (Le Pays, Le Progrès, l'Essor, ...), Brionnais TV, plateformes de diffusion d'offres de reprise (SOS Campagne, Place des Commerces, ...), CCI, CMA, Envie d'R, Pôle Emploi, Transentreprise, réseaux sociaux et sites internet de l'intercommunalité, de la commune et de certains partenaires, LeBonCoin, professionnels déjà installés dans les territoires voisins, ...

A ce jour, un AAP est ciblé pour le printemps 2024 :

-Jarnosse : reprise du commerce multiservice « Le Jarnossin »

L'appel à projet est joint à la note.

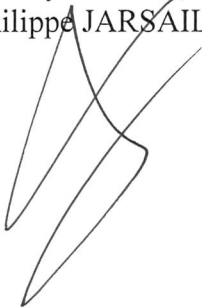
Le besoin fait suite au souhait des gérants actuels de partir en retraite après 9 ans d'activité sur la commune. Les gérants étant propriétaires du fonds de commerce, ils seront évidemment intégrés à la démarche et au jury.

D'autres appels à projets commerce pourront voir le jour en 2024.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- approuve la mise en place d'un appel à projet pour la reprise du « Jarnossin » et apporter une aide immobilière de 1000€ (versée en deux fois) au futur lauréat,
- délègue à M. le Président le soin d'attribuer l'aide individuelle sur proposition du jury,
- dit que les dépenses sont prévues au budget principal de fonctionnement.

Le Secrétaire de séance  
Représentant de la commune  
de Pouilly sous Charlieu  
M Philippe JARSAILLON



Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20240321-2024-067-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024